Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260330-DCM_2026_025-DE

COMMUNE DE BOURGBARRÉ
REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date de convocation :	24/03/2026	
Nombre de conseillers :	En exercice :	27
	Présents :	27
	Absents :	0
	Pouvoirs :	0
	Votants :	27

L'an deux mille vingt-six, le lundi trente du mois de mars, le Conseil municipal de Bourgbarré, régulièrement convoqué selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, s'est réuni à vingt heures trente minutes à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Franck MORVAN,

Présents : AGRESTA Caroline, ANGER-LEPAROUX Claudine, BAUDOIN Hervé, BOURDAIS Jean-Louis, BUISSERET Rudolf, DISGECMEZ Aurélia, ESTEVE Lionel, FALAISE Céline, GIBOIRE Christelle, HOUDOUX Alain, LE CHÊNE Véronique, LERAY Jérémie, MANCELLE Alan, MANOURY Baptiste, MARTEL Aurélie, MARTINO Agostino, MORALES Marjorie, MORVAN Franck, PEROCHAIN Erica, PERRON-PILLON Marie-France, PORTAIL Xavier, POUTEAU Virginie, RAFIER Margeorie, ROSÉ Gwenola, SERVANT Fabien, SORAIS Jean-Paul, YARDIN Jérôme.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : SORAIS Jean-Paul

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

DELIBERATION N° 2026-025 – VIE MUNICIPALE – Création et composition des commissions municipales

Rapporteur : M. Franck MORVAN, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le maire de créer dix commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous (1).

EXPOSÉ :

M. le Maire expose à l'assemblée que :
Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260330-DCM_2026_025-DE

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion (article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales).

Après appel à candidatures et en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
A l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

Intitulé de la commission	Membres
TRANQUILLITE PUBLIQUE, VIE ASSOCIATIVE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Jean-Paul SORAIS, 1er adjoint** **Membres :** - Lionel ESTEVE - Agostino MARTINO - Jérémie LERAY - Marie-France PERRON-PILLON
SOLIDARITES, LOGEMENT	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Véronique LE CHÊNE, 2ème adjointe** **Membres :** - Caroline AGRESTA - Hervé BAUDOIN - Céline FALAISE - Claudine LEPAROUX - Jérémie LERAY - Marie-France PERRON-PILLON - Gwénola ROSÉ - Jean-Paul SORAIS
FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, NUMERIQUE	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Rudolf BUISSERET, 3ème adjoint** **Membres :** - Jean-Paul SORAIS - Véronique LE CHÊNE - Marjorie MORALES - Hervé BAUDOIN - Erica PEROCHAIN - Jérémie LERAY - Caroline AGRESTA - Xavier PORTAIL - Lionel ESTEVE - Agostino MARTINO - Jérôme YARDIN

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260330-DCM_2026_025-DE

Intitulé de la commission	Membres
PETITE ENFANCE, ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Marjorie MORALES, 4ème adjointe** **Membres :** - Aurélia DISGECMEZ - Christelle GIBOIRE - Margeorie RAFIER - Agostino MARTINO
TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Hervé BAUDOIN, 5ème adjoint** **Membres :** - Jean-Louis BOURDAIS - Alain HOUDOUX - Véronique LE CHENE - Alan MANCELLE - Xavier PORTAIL - Jean-Paul SORAIS
PARTICIPATION CITOYENNE, INTERCOMMUNALITE ET RELATIONS AVEC RENNES METROPOLE	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Erica PEROCHAIN, 6ème adjoint** **Membres :** - Rudolf BUISSERET - Alain HOUDOUX - Margeorie RAFIER - Fabien SERVANT - Jean-Paul SORAIS
CULTURE, EVENEMENTS	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Jérémie LERAY, 7ème adjoint** **Membres :** - Caroline AGRESTA - Lionel ESTEVE - Céline FALAISE - Alan MANCELLE - Baptiste MANOURY - Aurélie MARTEL - Xavier PORTAIL - Jean-Paul SORAIS - Jérôme YARDIN

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260330-DCM_2026_025-DE

Intitulé de la commission	Membres
URBANISME	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Xavier PORTAIL, conseiller délégué** **Membres :** - Jean-Paul SORAIS - Véronique LE CHENE - Rudolf BUISSERET - Marjorie MORALES - Hervé BAUDOIN - Erica PEROCHAIN - Jérémie LERAY - Caroline AGRESTA - Jean-Louis BOURDAIS - Alain HOUDOUX - Alan MANCELLE
COMMUNICATION	**Président :** Franck MORVAN, Maire **Vice-Président : Caroline AGRESTA, conseillère déléguée** **Membres :** - Jérémie LERAY - Virginie POUTEAU - Jean-Paul SORAIS
RESSOURCES HUMAINES	**Président : Franck MORVAN, Maire** **Membres :** - Jean-Paul SORAIS - Véronique LE CHÊNE - Rudolf BUISSERET - Marjorie MORALES - Hervé BAUDOIN - Erica PEROCHAIN - Jérémie LERAY - Caroline AGRESTA - Xavier PORTAIL - Jérôme YARDIN - Lionel ESTEVE - Agostino MARTINO

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500325-20260330-DCM_2026_025-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Franck MORVAN

MAIRIE DE BOURGBARRE
ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul SORAIS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture de Rennes et publication sur le site internet de la commune le : 31 MARS 2026

Le Maire de Bourgbarré certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

NOTA – Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction par courrier adressé en recommandé avec accusé réception, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 Rennes Cedex ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.